



La Garde nationale sous contrôle de la Défense : un pas de plus vers la militarisation de la sécurité intérieure au Mexique

Lou Villafranca Izquierdo

En septembre 2024, la Chambre des députés et le Sénat mexicains ont adopté une réforme controversée qui place la Garde nationale sous contrôle du secrétariat à la Défense nationale¹ (SEDENA, désormais nommé « Defensa² »). Cette réforme modifie l'article 21 de la Constitution mexicaine qui confiait jusque-là la responsabilité de la sécurité publique du pays au secrétariat à la Sécurité publique et à la Protection citoyenne (SSPPC). L'amendement précise que la Garde nationale sera

« une force de sécurité publique, professionnelle, permanente et composée d'un personnel d'origine militaire ayant une formation policière, dépendant

du secrétariat de la Défense nationale, pour mettre en œuvre la Stratégie nationale de sécurité publique dans son domaine de compétence³ ».

L'approbation de cette réforme intervient après l'échec d'une première tentative de l'ancien Président Andres Manuel Lopez Obrador (souvent dénommé par l'acronyme « AMLO ») de la faire aboutir en 2023. En avril de cette année-là, la Cour suprême du Mexique l'avait rejetée, la jugeant inconstitutionnelle⁴.

De nombreuses voix, au Mexique et ailleurs, se sont élevées pour dénoncer l'approbation de cette modification de la Constitution par les instances législatives mexicaines, étant donné le risque qu'elle représente pour les droits humains dans le pays. Elle renforce, en effet, le tournant militarisé de la sécurité publique au Mexique ces dernières années, dont le bilan s'avère pourtant désastreux. Cet *éclairage* s'intéresse à la réforme visant à amender l'article 21 de la Constitution mexicaine. Il démontre que cette réforme ne crée pas de réelle rupture. Plutôt, elle conforte l'idée selon laquelle la sécurité publique devrait être mise entre les mains des entités militaires du pays. Et ce, alors même que cette tendance jusqu'à présent n'a non seulement pas démontré son efficacité, mais qu'elle a en plus engendré une hausse des violations des droits humains dans le pays.

Pour ce faire, ce texte procède en deux étapes. Il revient d'abord sur le contexte de la création de la Garde nationale en 2019 qui confirme une tendance à la militarisation de la sécurité publique au Mexique débutée en 2006. Il aborde également le bilan en matière de violations des droits humains de cette tendance. Dans un second temps, il évalue les évolutions qu'amène cette réforme ainsi que ses dérives (potentielles et d'ores et déjà avérées), un peu plus d'un an après qu'elle a été promulguée.

1. La Garde nationale : une institution militarisée connue pour ses dérives violentes

Depuis 2006, pour lutter contre le crime organisé au Mexique, les gouvernements successifs ont opté pour une stratégie consistant à confier à des membres de l'armée des tâches de sécurité publique. Ceux-ci, plus spécifiquement, ont pour mission de mener une « *guerre contre la drogue* », à savoir contre les cartels qui sèment la terreur et la violence dans le pays⁵. Pour lutter contre le crime organisé, les mandats des présidents Felipe Calderón (2006-2012) et Enrique Peña Nieto (2012-2018) se sont ainsi focalisés sur « *l'élimination ciblée des dirigeants des cartels*⁶ ». Cette stratégie, plutôt que d'éliminer la violence dans le pays, l'a au contraire attisée, « *poussant les organisations criminelles à s'adapter et à diversifier leurs opérations*⁷ », comme l'expliquent Maria Camello et Michel Luntumbue, alors chercheurs au GRIP. AMLO, qui arrive au pouvoir en 2018, s'était jusque-là montré très critique vis-à-vis du recours à l'armée pour lutter contre les bandes criminelles⁸. Sa présidence s'établit pourtant dans la même lignée que ses prédécesseurs. En parallèle de la lutte contre la corruption, qu'il considère comme « *la principale cause des problèmes sécuritaires du pays et le premier*

obstacle à leur résolution [...] , AMLO a considérablement élargi, contre toute attente, le rôle de [l'armée] dans différents domaines habituellement dévolus aux civils⁹ », notent Camello et Luntumbue. Ces nouvelles tâches s'étendent notamment au contrôle de la migration et la gestion de la pandémie de coronavirus¹⁰.

Aux côtés de cette extension du pouvoir militaire aux affaires civiles, c'est aussi sous sa présidence que naît la Garde nationale en tant que nouvelle entité pour encadrer la sécurité intérieure au Mexique. L'initiative est exposée le 14 novembre 2018 dans le cadre de la présentation par le président nouvellement institué de son Plan national de paix et de sécurité. Quelques jours plus tard, le parti politique « *Mouvement de régénération nationale* » (MORENA), auquel il appartient, propose d'amender la Constitution mexicaine afin de permettre la création de ce nouveau corps sécuritaire¹¹. En 2019, le Sénat mexicain approuve l'initiative et la Chambre des députés récolte suffisamment d'approbation pour que la Garde nationale soit lancée le 26 mars 2019¹². Officiellement, elle doit renforcer la lutte contre le narcotrafic, et remplacer la police fédérale mexicaine qui fait l'objet de plaintes pour corruption et pour des violations des droits humains¹³.

Bien que les ONG s'accordent sur l'urgence d'améliorer la sécurité intérieure au Mexique, dès ses débuts – et même en amont, alors qu'elle n'est encore qu'à l'état de projet – la Garde nationale fait l'objet de vives critiques de la part des défenseurs des droits humains. Leurs craintes, légitimes, se portent sur la militarisation croissante de la sécurité intérieure que connaît le pays depuis plusieurs années. En plus de s'avérer être un échec sur le plan de l'efficacité, cette tendance « *a entraîné des violations massives des droits humains au Mexique*¹⁴ », comme le souligne *Human Rights Watch*.

La création de la Garde nationale s'inscrit dans cette politique de militarisation, l'initiative d'AMLO et de son parti MORENA énonçant que ce nouveau corps de sécurité hybride doit être composé d'effectifs des forces armées et de la police fédérale mexicaines¹⁵. En vérité, les personnes ayant un profil militaire sont largement majoritaires au sein de la Garde. En septembre 2022, plus de trois ans après sa mise en place, *Amnesty International* indique, en effet, que « *plus de 70 % de ses membres ont précédemment servi dans l'armée ou la marine*¹⁶ ». Ce chiffre est depuis lors monté à 80 %¹⁷. Toujours selon *Amnesty*, confier la sécurité publique aux mains d'une entité composée de militaires est contraire au droit international des droits humains. Celui-ci exige en effet que « *le recours aux forces armées pour des missions de sécurité publique soit strictement exceptionnel, toujours sous le contrôle des autorités civiles*¹⁸ ». À partir du moment où cette pratique se trouve être institutionnalisée, elle ne constitue dès lors plus une exception. Cette remarque est partagée par la haute-commissaire aux droits de l'Homme des Nations unies par intérim, Nada Al-Nashif, indiquant que la création de la Garde constitue « *un revers pour la sécurité publique fondée sur les droits de l'Homme*¹⁹ ».

Les appréhensions des ONG et de l'ONU se sont malheureusement révélées être une réalité. Près de six ans après sa création, le bilan de la Garde nationale en matière de droits humains s'avère désastreux. *Amnesty International* note qu'en l'espace de deux ans,

« entre 2020 et 2022, plus de 1 100 plaintes ont été déposées auprès de la Commission nationale des droits humains contre cette institution. Elles portent sur des crimes au regard du droit international, notamment des disparitions forcées, des détentions arbitraires, des homicides illégitimes et des actes de torture²⁰ ».

En 2024, elle fait l'objet de 1 816 plaintes pour violations des droits humains²¹. Des femmes et des enfants en sont notamment victimes. Par exemple, *Amnesty International* note qu'en juin 2024, à Léon dans l'État de Guanajuato, la Garde est suspectée d'avoir tué quatre femmes et deux enfants en bas âge. En juillet, deux de ses membres ont abattu deux mineurs lors d'une opération à Villa Hidalgo dans l'État de San Luis Potosí. Près de trois mois plus tard, toujours à Villa Hidalgo, la Garde nationale tue une petite fille de huit ans et une femme²².

Il faut ajouter que la militarisation de la sécurité publique n'a pas prouvé qu'elle était une plus-value pour l'ordre intérieur du pays. Et ce, alors que les ressources allouées aux instances militaires, comprenant celles dédiées à la sécurité publique, n'ont cessé d'augmenter. Ainsi, comme l'indique Alioune Badara Sarr sur le site universitaire canadien *Perspective Monde* :

« L'augmentation des dépenses militaires, qui sont passées de 2,5 milliards de dollars en 2006 à environ 10 milliards en 2023, reflète une volonté politique de renforcer l'appareil militaire, dans un contexte de violence persistante et de montée en puissance du crime organisé. Cette hausse de 400 % en moins de deux décennies correspondrait à des choix budgétaires clairs, visant à accorder davantage de moyens financiers aux forces armées dans leurs missions de sécurité intérieure²³ ».

Pour autant, comme le rapporte *InfoDefensa*, malgré les ressources consacrées, il s'avère que la Garde nationale, selon ses propres statistiques, « affiche des résultats très faibles comparés à d'autres forces de sécurité. Son efficacité a diminué au fil du temps²⁴ ». Ces statistiques se basent sur le nombre d'objets saisis (90 332) et les arrestations (2 814) en 2022²⁵. Il est cependant inadéquat de juger l'efficacité d'un service de sécurité intérieure à son nombre d'arrestations étant donné que ces chiffres sont sortis de leur contexte. Il faudrait plutôt juger l'efficacité de la sécurité publique au Mexique depuis l'entrée en fonction de la garde par rapport à son objectif premier, à savoir, faire baisser la criminalité dans le pays.

À ce propos, le *New York Times* note, en septembre 2024, au moment de l'adoption de la réforme constitutionnelle de MORENA, que la création de la Garde nationale cinq ans

plus tôt « *n'a pas encore entraîné de baisse notable de la criminalité ou de la violence*²⁶ ». La critique s'étend plus largement à la stratégie des gouvernements successifs depuis 2006 consistant à faire descendre des soldats de formation dans les rues mexicaines pour assurer la sécurité publique : « *En fragmentant les cartels en groupes plus petits et plus violents, [cette stratégie] a déclenché une vague de violence que le Mexique n'a jamais pu endiguer depuis*²⁷ ».

2. Le passage de la garde civile sous le contrôle du ministère de la Défense : quels impacts et quels enjeux ?

Jusqu'en 2024, la Garde nationale est restée sous le contrôle du SSPPC, l'organe responsable de la sécurité publique au Mexique. En 2022, cependant, AMLO avait déjà tenté de placer la Garde sous le contrôle du SEDENA²⁸. Ce projet de réforme, en avril 2023, avait alors été jugé inconstitutionnel par la Cour suprême de justice nationale, l'article 21 de la Constitution mexicaine énonçant que : « *Les institutions de sécurité publique, y compris la Garde nationale, seront de nature civile, disciplinée et professionnelle*²⁹ ». Comme l'indique le quotidien espagnol *El País* : « *Morena et ses alliés sont parvenus à modifier la Constitution afin de contourner ces limitations*³⁰ ». En 2019, AMLO avait déjà tenté de modifier cet article de la Constitution, mais son parti, MORENA, avait trop peu de poids au Congrès pour faire adopter la réforme³¹. En février 2024, le gouvernement mexicain présente un projet pour essayer à nouveau d'amender l'article 21 de la Constitution. Cette fois, MORENA obtient une majorité qualifiée au Congrès grâce à ses alliés du Parti vert (PVEM) et du Parti travailliste (PT)³². La nouvelle présidente élue en juin 2024, Claudia Sheinbaum, issue du même parti que son prédécesseur, avait auparavant indiqué qu'elle soutiendrait le projet d'AMLO de faire passer la garde nationale sous l'autorité du ministère de la Défense. C'est sous sa présidence que se concrétise celui-ci³³. La réforme est adoptée le 19 septembre 2024³⁴.

La réforme ne crée pas de véritable rupture avec la dynamique déjà en cours en matière de militarisation de la sécurité publique. Plutôt, elle l'amplifie en l'institutionnalisant davantage, sans prévoir de garanties en matière de droits humains. La réforme a également un impact sur la démocratie mexicaine en matière de séparation des pouvoirs militaires et judiciaires. Ainsi, les tribunaux militaires sont dorénavant les seuls à pouvoir ouvrir des enquêtes sur ses agents et à les juger en cas de plaintes pour violations des droits humains. Elle élargit aussi les compétences de la Garde à de nouvelles missions autrefois assurées par des entités civiles. L'amendement prévoit en effet que la Garde nationale ait la compétence d'enquêter sur les crimes, une tâche qui, jusqu'ici, était exclusivement conférée au ministère public général de la République et à la police mexicaine. Ceux-ci doivent désormais se coordonner avec la Garde nationale pour assurer la sécurité intérieure³⁵.

Cette réforme, en amont et en aval de son adoption, a suscité l'indignation au Mexique et au niveau international. *El País* rapporte que :

« *La séance à la Chambre des députés s'est déroulée dans un climat de critiques constantes de la part de l'opposition. Patricia Mercado, du Mouvement citoyen (MC), a souligné que la réforme "élimine les derniers garde-fous démocratiques en matière de transparence, de responsabilité et de participation citoyenne"*³⁶ ».

Le 24 septembre 2024, des experts en droits humains de l'ONU publient une déclaration commune dans laquelle ils font part de leur inquiétude concernant le transfert de la Garde nationale sous la tutelle du SEDENA. Selon eux, cette réforme augmentera grandement le risque de violations des droits humains en confiant de façon permanente les fonctions de sécurité publique aux forces armées. Ils évoquent notamment la torture, les disparitions forcées et les exécutions extrajudiciaires parmi les exactions qui pourraient être commises³⁷. Le risque d'une multiplication des détentions arbitraires est également mentionné. Quelques jours avant cette publication, un rapport³⁸ écrit par le Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire, souligne que cette pratique continue d'être très répandue dans le pays. Déjà en 2022, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU appelait « *le Mexique à cesser de déployer l'armée pour des missions de sécurité publique*³⁹ ». Selon Daira Arana de l'ONG mexicaine Global Thought,

« *Aucune stratégie de sécurité susceptible de produire des résultats n'a été réellement mise en œuvre, au-delà de la manipulation des données sur les homicides et autres crimes [...]. À moyen et long terme, si la stratégie du gouvernement de Sheinbaum n'est pas complétée par d'autres mesures de politique publique axées sur la réduction de la criminalité et de la violence, les résultats ne seront pas optimaux*⁴⁰ ».

Elle ajoute :

« *La réforme ne garantit pas la protection des citoyens en matière de prévention des violations graves des droits humains liées à l'usage excessif de la force, à la torture et aux exécutions extrajudiciaires. Les récentes modifications législatives ne portent pas sur le fond de la doctrine, de la formation et de l'équipement de la Garde nationale ; elles ne concernent que le cadre juridique et le système de sanctions de manière générale. Je ne crois pas non plus que cette loi entraînera une augmentation significative des violations graves des droits humains. Ce que nous allons observer, c'est une tendance au recours à la force qui, à tout le moins, va se poursuivre*⁴¹ ».

Cette tendance s'est rapidement confirmée. Peu après que la Garde est passée sous le contrôle de la défense, des bavures ont été révélées dans la presse. Le 4 novembre 2024, *Aristequi*, un média d'investigation mexicain, rapporte que la Garde nationale aurait tué deux personnes immigrées et en aurait blessé quatre autres lors d'une descente près du parc éolien de La Rumorosa en Basse-Californie. Selon le SEDENA, trois éléments de la Garde auraient été attaqués avec des armes à feu, la réponse à ces attaques causant la mort et les blessures des migrants dans la riposte. Le SEDENA indique aussi que les

membres de la Garde nationale ont porté secours aux personnes blessées en les emmenant à l'hôpital de Tecate. L'un des migrants rescapés a déclaré aux médias qu'ils n'avaient pas d'armes et qu'aucun d'entre eux n'avait tiré, ce qui contredit la version officielle présentée par le SEDENA⁴².

Conclusion : une réforme qui amplifie un phénomène déjà en cours

Cet *éclairage* a montré que la réforme amendant l'article 21 de la Constitution ne constitue pas un changement radical de la dynamique déjà en cours depuis 2006 au Mexique : celle de la militarisation de la sécurité publique. Elle commence avec l'attribution aux forces armées de missions dans ce domaine pour lutter contre la criminalité liée à la drogue. Elle se poursuit par la création d'une entité à part entière, la Garde nationale, qui utilise, depuis sa création, des méthodes privilégiant le recours à la force pour assurer la sécurité publique. Ces méthodes ne se sont pas révélées efficaces, en plus d'engendrer des violations massives des droits humains. Certes, certains succès sont à considérer, tels que les arrestations de chefs présumés des cartels *Sinaloa* et *Cártel de Jalisco Nueva Generación* (CJNG), en octobre 2024⁴³. Si l'on considère ses effets systémiques, en revanche, l'on constate que les cartels, par mimétisme, se sont armés en conséquence d'une répression de plus en plus musclée⁴⁴. Également, celle-ci a poussé « *les organisations criminelles à s'adapter et à diversifier leurs opérations en infiltrant les activités économiques "légales" dans les États où elles sont basées*⁴⁵ ». En septembre 2025, la Présidente Sheinbaum félicitait son administration d'avoir fait baisser de 25 % le taux d'homicide au Mexique en à peine onze mois d'exercice⁴⁶. Cependant, comme l'indique RFI, « *d'importantes disparités persistent entre les différentes régions mexicaines* » et le nombre d'homicide dans le pays part de très haut : plus de 33 200 en 2024. Il faudra donc voir si cette tendance positive se généralise dans le pays, et si elle peut être directement attribuée aux stratégies mises en place par Sheinbaum et son administration.

De la même façon concernant les violations des droits humains commises par les institutions publiques, la nouvelle présidente débute son mandat avec, avant elle, un mauvais bilan laissé par ses prédécesseurs. Il ne faut certes pas s'attendre à une hausse des violations des droits humains dans un futur proche, les acteurs assurant des missions de sécurité publique restant les mêmes : la Garde nationale et l'armée. Cependant, il n'y a pas non plus de raison d'anticiper une amélioration de la situation de ce point de vue, avec l'adoption de la nouvelle réforme. La traduction en justice des responsables de violations des droits humains au sein de la Garde nationale devra en outre désormais passer par la justice militaire plutôt que civile.

En définitive, ce qui change tient plus d'une institutionnalisation renforçant l'idée selon laquelle le recours à la force doit être envisagé comme une réponse privilégiée à la criminalité organisée au Mexique, alors même qu'elle entretient la spirale de violence plus qu'elle ne l'endigue. Cette réponse s'établit au détriment de solutions basées sur une compréhension profonde des enjeux socio-économiques et politiques qui sous-

tendent la criminalité. La réforme, autrement dit, maintient un traitement superficiel des conséquences de la violence au lieu de s'attaquer à ses causes.

L'auteure

Lou Villafranca Izquierdo est chercheuse au GRIP au sein du pôle « Armement et désarmement ». Elle est titulaire d'un Master en sciences politiques, relations internationales (à finalité paix, sécurité et conflits) octroyé par l'Université libre de Bruxelles. Elle rédige actuellement une thèse sur la politique spatiale européenne.

Pour citer cette publication

VILLAFRANCA IZQUIERDO Lou, « La Garde nationale sous contrôle de la Défense : un pas de plus dans la militarisation de la sécurité intérieure au Mexique », *Éclairage du GRIP*, 22 décembre 2025.



Le GRIP bénéficie du soutien
du Service de l'Éducation
permanente de la Fédération
Wallonie-Bruxelles.

Photo de couverture : un membre de la Garde nationale à *Ciudad de Mexico* – crédit : Yerevan Malerva, [Pexels](#).

Les opinions exprimées dans le présent document ne reflètent pas nécessairement une position du GRIP dans son ensemble.

Tous droits réservés. © Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité

Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité

Mundo-Madou – 7-8 Avenue des Arts – 1210 Saint-Josse-ten-Noode, Belgique

Tél. : +32 (0) 0473 982 820 – admi@grip.org – www.grip.org

X/Twitter : [@grip_org](#) – Facebook : GRIP.1979

Références

¹ QUEVEDO José A., « [La Guardia Nacional de México pasa a control de la Sedena](#) », *InfoDefensa*, 27 septembre 2024.

² QUEVEDO José A., « [La Secretaría de Defensa Nacional mexicana ya no utilizará el acrónimo Sedena](#) », *InfoDefensa*, 11 novembre 2024.

- ³ « *La Federación contará con la Guardia Nacional, fuerza de seguridad pública, profesional, de carácter permanente e integrada por personal militar con formación policial, dependiente de la secretaría del ramo de defensa nacional, para ejecutar la Estrategia Nacional de Seguridad Pública en el ámbito de su competencia* » [traduction libre] : [Constitución Política de los Estados Unidos Mexicanos, que reforma la de 5 de febrero de 1857](#), telle qu'amendée le 30 septembre 2024, art. 21.
- ⁴ FERRI Pablo, « [La reforma de la Guardia Nacional: control total para la Secretaría de la Defensa y facultades de investigación](#) », *El País*, 6 février 2024.
- ⁵ CAMELLO Maria et LUNTUMBUE Michel, « [Influence croissante de l'armée au Mexique : quels risques pour la démocratie ?](#) » *Note d'analyse du GRIP*, 22 avril 2022, p. 2 et 9.
- ⁶ *Ibid.*, p. 2.
- ⁷ *Ibid.*
- ⁸ *Ibid.*, p. 3.
- ⁹ *Ibid.*
- ¹⁰ *Ibid.*, p. 9.
- ¹¹ « [México : Guardia Nacional. Obligaciones internacionales de derechos humanos](#) », *Amnistía Internacional*, 16 janvier 2019, p. 3.
- ¹² « [El Senado aprueba por unanimidad la creación de la Guardia Nacional con mando civil](#) », *Animal Político*, 21 février 2019 ; MARTÍNEZ HUERTA David, « [La Guardia Nacional queda aprobada en los 32 estados](#) », *Expansión*, 13 mars 2019.
- ¹³ « [Mexique : polémique après le passage de la sécurité publique sous la tutelle de l'armée](#) », *RFI*, 10 septembre 2022.
- ¹⁴ « *La militarización de la seguridad pública, iniciada por sus predecesores, ha resultado en violaciones generalizadas de derechos humanos en México y no ha mejorado la seguridad pública en el país* ». [traduction libre] : « [México debe rechazar reforma que militariza la seguridad pública](#) », *Human Rights Watch*, 14 janvier 2019.
- ¹⁵ « [México : Guardia Nacional](#) », *loc. cit.*
- ¹⁶ « [Mexique. La militarisation de la sécurité publique causera davantage de violations des droits humains et perpétuera l'impunité](#) », *Amnesty International*, 9 septembre 2022.
- ¹⁷ QUEVEDO José A., « [La Guardia Nacional de México pasa a control de la Sedena](#) », *loc. cit.* ; CAPARINI Marina, « [Armed conflict in Mexico](#) » in *SIPRI Yearbook 2019, 2020*, p. 80.
- ¹⁸ « *el uso de las Fuerzas Armadas en labores de seguridad pública sea estrictamente excepcional, siempre bajo el control de autoridades civiles* » [traduction libre] : « [México : Guardia Nacional](#) », *loc. cit.*
- ¹⁹ « [Mexique : polémique après le passage de la sécurité publique sous la tutelle de l'armée](#) », *loc. cit.*
- ²⁰ « [Mexique. La militarisation de la sécurité publique](#) », *loc. cit.*
- ²¹ CANCHOLA Alejandra, « [Guardia Nacional sumó 1,816 quejas ante Derechos Humanos con AMLO; la CNDH solo hizo 13 recomendaciones](#) », *Animal Político*, 15 octobre 2024.
- ²² « [Mexique : la situation des droits humains \(2024\)](#) », *Amnesty International* (consulté le 9 décembre 2025).
- ²³ SARR Alioune Badara, « [L'évolution du budget militaire au Mexique : entre sécurité et militarisation](#) », *Perspective Monde*, 1^{er} avril 2025.
- ²⁴ « *Según sus propias cifras, la GN reporta muy pocos resultados en comparación con otras instituciones de seguridad. Su efectividad ha disminuido con el tiempo* » [traduction libre] : QUEVEDO José A., « [La Guardia Nacional de México pasa a control de la Sedena](#) », *loc. cit.*

- ²⁵ *Ibid.*
- ²⁶ « *But the move to change who oversees the National Guard — which has yet to bring about a measurable decline in crime or violence — would renew the military's role as Mexico's lead institution in charge of public security* ». [traduction libre] : MEGA Emiliano Rodríguez, « [Mexican Senate votes to give military control of civilian National Guard](#) », *The New York Times*, 25 septembre 2024.
- ²⁷ « *And by splintering the cartels into smaller, more violent groups, it unleashed a wave of bloodshed that Mexico has not been able to stop since* ». [traduction libre] : *Ibid.*
- ²⁸ *Ibid.*
- ²⁹ « *Las instituciones de seguridad pública, incluyendo la Guardia Nacional, serán de carácter civil, disciplinado y profesional* » [traduction libre] : QUEVEDO, José A., « [La Corte mexicana invalida la transferencia de la Guardia nacional a la Sedena](#) », *InfoDefensa*, 20 avril 2023.
- ³⁰ « *Morena y sus aliados han logrado modificar la Carta Magna para superar esas limitaciones* » [traduction libre] : RAZIEL Zedryk, « [México inicia la entrega de la Guardia Nacional al control del Ejército](#) », *El País*, 20 septembre 2024.
- ³¹ FERRI Pablo, « [La reforma de la Guardia Nacional](#) », *loc. cit.*
- ³² RAZIEL Zedryk, « [México inicia la entrega de la Guardia Nacional al control del Ejército](#) », *loc. cit.*
- ³³ RAZIEL Zedryk, « [Sheinbaum abraza la reforma de López Obrador para que el Ejército controle la Guardia Nacional](#) », *El País*, 24 juin 2024.
- ³⁴ *Ibid.*
- ³⁵ QUEVEDO José A., « [La Guardia Nacional de México pasa a control de la Sedena](#) », *loc. cit.*
- ³⁶ « *La sesión en la Cámara de Diputados ha transcurrido entre las constantes críticas de la oposición. Patricia Mercado, de MC, ha señalado que la reforma "elimina los escasos controles democráticos de transparencia, rendición de cuentas y participación ciudadana" de la GN* » [traduction libre] : RAZIEL Zedryk, « [México inicia la entrega de la Guardia Nacional al control del Ejército](#) », *loc. cit.*
- ³⁷ « [Expertos llaman a México a abordar sus retos de seguridad con medidas que se ajusten a los derechos humanos](#) », *UN News*, 24 septembre 2024.
- ³⁸ « [Visite au Mexique : Rapport du Groupe de travail sur la détention arbitraire](#) », ONU, Conseil des droits de l'homme, A/HRC/57/44/Add.1, 16 juillet 2024.
- ³⁹ « *La ONU pide a México cesar con el despliegue de militares en tareas de seguridad pública* ». [traduction libre] : LÓPEZ Alberto, « [La ONU pide a México cesar con el despliegue de militares en tareas de seguridad pública](#) », *InfoDefensa*, 1^{er} octobre 2022.
- ⁴⁰ « *Respecto del sexenio anterior de López Obrador, en donde realmente no se pudo articular una estrategia de seguridad que pudiera dar resultados, más allá de las manipulaciones de datos sobre los homicidios y otros delitos* ». [traduction libre] : DITTMAR Victoria, « [México profundiza la militarización con reforma a la Guardia Nacional](#) », *Insight Crime*, 7 octobre 2025.
- ⁴¹ « *La reforma no blinda la protección de la ciudadanía en términos de evitar las violaciones graves a derechos humanos que están vinculadas al uso excesivo de la fuerza, a la tortura y a las ejecuciones extrajudiciales. Los recientes cambios legales no están tocando en el fondo la doctrina, el entrenamiento y el equipamiento de la Guardia Nacional, solo están tocando la dimensión legal y el sistema de sanciones a nivel general. Tampoco creo que con esta ley aumenten significativamente las violaciones graves a derechos humanos. Lo que vamos a ver es una tendencia de uso de la fuerza que se va, al menos, a mantener* ». [traduction libre] : *Ibid.*
- ⁴² « [Militares matan a migrantes colombianos en La Rumorosa y 'limpian' escena del crimen](#) », *Aristegui*, 4 novembre 2024.

⁴³ « [Cártel Jalisco Nueva Generación en Michoacán y Jalisco](#) », *Gouvernement du Mexique*, 30 octobre 2024 ; CAMHAJI Elías, « [“El Max”, cell leader in ‘El Mayo’ Zambada’s faction, arrested in Sinaloa shootout with 19 dead](#) », *El País*, 23 octobre 2024.

⁴⁴ CAMELLO Maria et LUNTUMBUE Michel, « [Influence croissante de l’armée au Mexique](#) », *loc. cit.*, 2022, p. 2.

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ « [Mexique : onze mois après son arrivée au pouvoir, Claudia Sheinbaum défend son bilan](#) », *RFI*, 2 septembre 2025.

Fondé à Bruxelles en 1979, le GRIP (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité) s'est développé dans le contexte particulier de la Guerre froide, ses premiers travaux portant sur les rapports de forces Est-Ouest. Durant les années 1980, le GRIP s'est surtout fait connaître par ses analyses et dossiers d'information concernant la course aux armements, ses mécanismes et ses enjeux. Après la chute du mur de Berlin en 1989, prenant acte du nouvel environnement géostratégique, le GRIP a orienté ses travaux sur les questions de sécurité au sens large et a acquis une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, réglementations et contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques. En éclairant citoyens et décideurs sur des problèmes complexes, le GRIP entend contribuer à la diminution des tensions internationales et tendre vers un monde moins armé et plus sûr. Plus précisément, l'objectif du GRIP est de travailler en faveur de la prévention des conflits, du désarmement et de l'amélioration de la maîtrise des armements.

5 BONNES RAISONS DE SOUTENIR LE GRIP

Le GRIP a pour mission d'étudier les conflits et les conditions de la paix. Il le fait dans l'optique de donner aux citoyens, à la société civile et aux élus accès à des analyses indépendantes permettant aux décideurs comme au grand public de renforcer leurs capacités critiques face à des enjeux complexes où s'entremêlent des intérêts politiques et économiques et des conceptions normatives et éthiques parfois contradictoires. En faisant un don au GRIP, vous participez au renforcement de ses moyens et œuvrez à :

- Développer une recherche indépendante sur la paix ;
- Consolider les capacités en tant que force de proposition auprès des décideurs politiques ;
- Garantir l'accès en langue française à une recherche rigoureuse et accessible au public ;
- Former une relève à qui il incombera de relever les défis de demain ;
- Préserver l'activité Édition du GRIP qui permet de mettre de l'avant les combats des acteurs au service de la paix qu'ils soient journalistes, médecins ou militants des droits de la personne.

Le GRIP ne saurait accomplir efficacement sa mission d'information et de sensibilisation du public sans le soutien de donateurs motivés par la défense de la paix comme bien commun. En soutenant le GRIP, vous contribuez au renforcement d'une recherche indépendante et de qualité au service de la société civile sur de nombreux sujets sensibles relatifs aux droits humains, aux libertés fondamentales ou encore à la sécurité des personnes. Vous permettez aussi aux chercheurs du GRIP de s'investir dans la formation d'une relève étudiante, en fournissant un encadrement propice à la transmission des savoirs et des compétences nécessaires à l'analyse critique des enjeux de société.

Rejoignez-nous sur www.grip.org.

Devenez donneur : IBAN : BE87 0001 5912 8294 – BIC/SWIFT : BPO TBE B1

GROUPE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

Avenue des arts, 7-8
B-1210 Saint-Josse-ten-Noode
Tél. : +32 (0) 473 982 820
Site Internet : www.grip.org